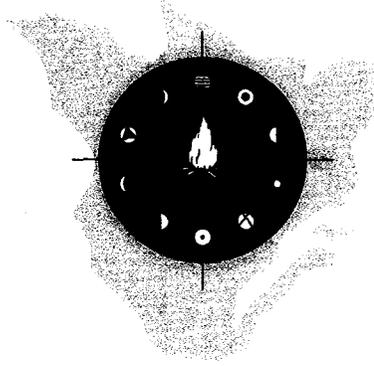


CET - 125 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0
Tél.: (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

**Position de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
sur la question énergétique au Québec**

Préparée par

**L'Institut de développement durable
des Premières Nations du Québec et du Labrador**

Wendake, 11 janvier 2005

Table des matières

Annonce du 17 novembre 2004	5
Projets énergétiques chez les Premières Nations	7
Conservation et efficacité énergétique	8
Développements énergétiques	9
Relation de Gouvernement à Gouvernement	11
Conclusion	13

Kue Kue,

Le Québec est actuellement dans un grand débat de société quant à l'approche que l'on veut donner au développement énergétique des prochaines années. Ce débat doit mettre en lumière la place que l'on veut accorder aux Premières Nations et l'importance d'associer ces dernières aux prises de décision et aux développements des projets énergétiques au Québec.

Nous sommes ici aujourd'hui afin de vous faire part des positions suivantes :

- ***Notre apport historique aux développements énergétiques du Québec est une réalité qui doit être comprise, respectée et acceptée par les Québécois.***
- ***Nous soutenons les démarches actuelles qui visent à contrer le gaspillage d'énergie et à promouvoir les programmes d'efficacité énergétique sous toutes ses formes.***
- ***Nous voulons participer aux développements de l'énergie propre.***
- ***Tout développement sur les territoires ancestraux doit se faire dans le respect des droits et du mode de vie des Premières Nations.***
- ***Tout développement sur les territoires ancestraux doit tout d'abord recevoir l'approbation de la Première Nation concernée.***
- ***Nous devons être reconnus comme partenaires à part entière par les Québécois.***
- ***Afin de faire respecter et de protéger nos droits ancestraux et notre mode de vie traditionnel, nous croyons que nous sommes parfaitement légitimés de participer activement aux développements énergétique futurs du Québec afin d'éviter tout atteinte non justifiée à nos droits ancestraux.***

Nous sommes ici en tant que représentants officiels de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

En tant que Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), je tiens à vous rappeler que nous travaillons conjointement avec l'ensemble des Chefs du Québec et du Labrador afin de répondre aux besoins des membres des Premières Nations que nous représentons.

Les Chefs de l'Assemblée mandatent régulièrement notre organisation pour développer divers programmes, projets et politiques dans toutes les sphères importantes de notre société. Il peut s'agir de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de l'habitation, de la protection des territoires et des ressources naturelles, de la sécurité publique ainsi que des questions d'ordre politique tel que les relations de gouvernement à gouvernement.

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) s'est dotée en 1997 d'un Institut de développement durable. Cette organisation a la responsabilité de donner des conseils et d'informer les Premières Nations sur les questions touchant à la foresterie, l'énergie, les changements climatiques et des dossiers tels que la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable ainsi que d'autres outils pertinents.

Notre organisation a développé une expertise remarquable. Notre implication et nos démarches au cours des 20 dernières années ont fait avancer rapidement les structures administratives et

politiques des communautés et organismes des Premières Nations. Le lien de confiance et l'engagement politique que nous entretenons avec les communautés des Premières Nations sont au cœur des initiatives entreprises par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Les médias et autres intervenants nous invitent régulièrement à prendre position sur les enjeux auxquels font face les Autochtones, Québécois et Canadiens.

Les territoires ancestraux et contemporains des Premières Nations font actuellement l'objet d'importants projets de développement énergétique. Les Aînés de chaque Première Nation faisaient usage de ce territoire pour se nourrir, se vêtir et se loger. Pendant des générations, ceux-ci ont vécu de ce territoire de façon durable et ce, dans le but d'assurer aux générations futures la pérennité des ressources.

Aujourd'hui, sans même avoir cédé ce territoire, la plupart des communautés sont confrontées à un usage restreint du territoire, privées de l'accès aux ressources et grandement affectées par la façon dont ledit territoire a été exploité selon les régions. Cependant, l'occupation effective du territoire par les Premières Nations continue.

La majorité des Premières Nations ont conservé leurs langues maternelles et elles ont besoin de l'accès au territoire pour survivre et conserver leurs langues, leurs cultures et leurs connaissances traditionnelles afin d'assurer leur développement social et économique. Les langues autochtones constituent l'essence d'une Première Nation et de son expression, elles représentent sa vision du monde, ses connaissances écologiques traditionnelles et son mode de vie. L'utilisation du territoire se fait toujours d'une façon particulière à chaque région et selon le calendrier particulier à chaque Première Nation.

Il est impératif que les Premières Nations soient parties intégrantes des processus de prise de décision et qu'elles participent pleinement aux développements énergétiques actuels et à venir.

Souvent, nous avons fait des représentations politiques auprès de votre gouvernement. Nous avons exprimé nos réflexions et cela dans plusieurs autres forums. **Nous avons souvent été écoutés mais avons rarement été compris.**

Annonce du 17 novembre 2004

Le gouvernement du Québec a annoncé le 17 novembre 2004, la tenue d'une commission parlementaire en vue d'élaborer une nouvelle stratégie énergétique pour le Québec. Un premier document «*Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements*» avait été déposé par le ministre M. Sam Hamad.

Vous visiez, M. le ministre, à soutenir la réflexion, à cerner l'ensemble du portrait énergétique actuel du Québec, à mettre en relief les principaux enjeux auxquels le Québec est confronté et à soulever un certain nombre de questions auxquelles la stratégie devra répondre.

Permettez-nous, M. le Ministre, de vous faire part de nos commentaires concernant ce premier document.

Nous retrouvons dans ce document une brève section (4.2.5) intitulée *La place et le rôle des régions et des autochtones*. Votre objectif de favoriser le développement socio-économique des communautés autochtones en leur proposant de participer davantage à la mise en valeur des ressources est louable et un acquis important à l'heure actuelle pour les Premières Nations du Québec.

Cependant, nous croyons toujours que la reconnaissance de nos droits à participer pleinement en amont de la prise de décision est une démarche préalable essentielle avant toute tentative de mise en valeur des ressources.

Cette réalité décisionnelle doit demeurer au coeur des relations entre les Premières Nations et le Gouvernement du Québec. Nous rejetons tout principe mettant de l'avant le partage des responsabilités avec le niveau régional quant à la gestion des ressources sans notre entière implication et ce, dès le début de tout projet de développement. Cela n'empêche pas les communautés des Premières Nations de développer des relations harmonieuses avec nos confrères et consoeurs des régions respectives.

Bien que la signature de l'entente *La Paix des Braves* semble avoir réglé des litiges importants entre le Grand Conseil des Cris et votre Gouvernement, il reste que plusieurs autres situations impliquant d'autres Premières Nations et votre gouvernement demeurent en litige.

Votre gouvernement a récemment consulté des experts externes et indépendants qui lui ont donné des avis sur certains thèmes liés à l'avenir énergétique du Québec, dont:

- la sécurité énergétique et la filière thermique;
- la sécurité énergétique et la filière éolienne;
- l'efficacité énergétique;
- le développement économique et régional;
- les ressources en hydrocarbures au Québec;
- le développement durable.

Nous sommes venus entendre ces experts externes invités à s'exprimer lors des travaux de la première phase de la présente commission parlementaire portant sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, qui s'est tenue le 1er et le 2 décembre 2004.

Nous avons été surpris de constater que les questions préalablement soumises aux experts n'abordaient pas les éventuels impacts sociaux et environnementaux, pas plus que ceux qui toucheront de près les Premières Nations.

Cependant, lors des échanges entre les experts et les parlementaires, à une seule occasion on a fait une référence aux impacts sociaux et environnementaux découlant du développement énergétique québécois. L'intervention provenait du député de Vanier, membre de l'Action démocratique du Québec, M. Légaré. M. Alain Webster répondait de cette façon à M. Légaré :

*« À choisir, je ferais de l'économie d'énergie. C'est évident. Il n'y en pas d'impact environnemental : c'est le meilleur modèle. Et donc il faut tenter d'en faire le plus. Et on s'est dit : 3TWh. C'est un premier test. J'espère qu'ils n'en feront pas trois mais quatre ou cinq ou six. Mais, une fois qu'on a dit ça, ensuite qu'est-ce qu'on a comme impact? Il y a bien sûr des impacts dans la filière hydroélectrique, c'est évident, c'est clair, des impacts environnementaux, des impacts sociaux. **Et, ça aussi ça fait partie du développement durable, hein, ce volet par exemple de la Paix des Braves qui permet de négocier un peu mieux avec les peuples autochtones, ça reste une stratégie fondamentale et ça permettra peut-être de faire des choix un peu plus pertinents** ».*

Cette déclaration démontre bien que le débat ne doit pas seulement se tenir au niveau « technique » mais se doit également d'aborder l'important sujet des impacts sociaux et environnementaux des différentes filières énergétiques. Il reste encore du travail à faire sur ce point, et des efforts devront être faits pour sensibiliser et informer les différents intervenants du Québec.

Nous avons, de notre côté, mis en place un Groupe de travail sur l'énergie des Premières Nations, composé de Chefs, spécialistes, intervenants et membres des Premières Nations afin de nous aider dans notre réflexion.

En novembre dernier, à la demande de l'Assemblée des Chefs, ce Groupe de travail sur l'énergie a débuté ses travaux afin de préparer la position des Premières Nations sur la question énergétique au Québec.

La question énergétique a toujours été un enjeu important pour les Premières Nations du Québec et ce depuis plusieurs années. Cependant, on ne peut faire une réflexion juste et honnête et cerner les principaux enjeux auxquels le Québec est confronté sans faire un bref historique du développement énergétique chez les Premières Nations du Québec.

Nous voulons soulever ici des réflexions afin que la future stratégie énergétique du gouvernement du Québec tienne compte de nos préoccupations.

Projets énergétiques chez les Premières Nations

La question énergétique a toujours fait l'objet de divers débats autant chez les membres des Premières Nations que dans leurs instances politiques et ce, depuis les quarante dernières années.

Cette section de notre position démontre également l'incidence des projets énergétiques sur les territoires traditionnels des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que sur la santé de leurs membres.

Les Aînés et les leaders des années antérieures se sont battus pour le respect de l'intégrité de leurs territoires.

Le développement du complexe de Churchill Falls au Labrador (qui a eu des impacts énormes sur le territoire des Innu du Québec et du Labrador) avec ses immenses réservoirs, a entraîné la perte de lacs et de rivières. L'installation de lignes de transport vers le Québec demeure, dans la conscience populaire des Premières Nations, un exemple de dépossession majeure. Pour les Québécois, ce développement hydroélectrique et ses impacts demeurent méconnus.

Toutefois, le développement de la phase I de la Baie James a eu un écho plus important au Québec. N'oublions pas que les Cris se sont prévalus de recours juridiques afin de faire valoir leurs droits face à ce projet. Il a résulté de cette démarche la signature de la Convention de la Baie-James en 1975. Aujourd'hui, personne ne peut affirmer que ce projet n'a pas eu d'impacts réels sur la santé des Cris et sur leur environnement.

N'oublions pas que le développement hydroélectrique a laissé sa marque en Haute-Mauricie, chez les Atikamekw ainsi que chez les Algonquins, avec la création du réservoir Gouin, sur la Côte-Nord, avec le développement de la Manicouagan, ainsi qu'au Saguenay Lac St-Jean avec le développement privé des rivières par des multinationales.

Plus récemment, il y a eu le projet de la Sainte-Marguerite (SM3) sur la Côte-Nord et nous verrons prochainement les projets de dérivation de rivières à la Baie James et le projet de Toulnostouc se concrétiser. Pour ce qui est du projet de La Romaine, d'importantes études sont présentement en cours.

Conservation et efficacité énergétique

Logement versus efficacité énergétique

La pénurie de logement et la précarité des conditions de vie à l'intérieur du parc immobilier des communautés des Premières Nations font l'objet d'un consensus général. Il s'agit d'une situation de crise. Les projections démographiques laissent présager que les besoins en logement des Premières Nations iront en s'accroissant.

Le parc immobilier des communautés demeure à certains endroits dans un état difficile. La situation est problématique considérant le retard accumulé dans la construction de nouveaux logements et qui se reflète concrètement dans les conditions de vie à l'intérieur des parcs immobiliers résidentiels des communautés. Exemple : logements surpeuplés, logements désuets ne répondant pas aux normes minimales, isolation déficiente, logements à réparer et à rénover et logements contaminés par les moisissures.

Le surpeuplement accentue la pression sur les différentes composantes du logement et réduit leur durée de vie utile. Le fait de ne pas exécuter les travaux de réparation dans un délai convenable accélère la détérioration des logements et cela a un effet domino : des travaux initialement mineurs prennent des proportions majeures avec le temps. On ne peut également passer sous silence les risques importants pour la santé des résidents.

Bien que l'on veuille participer à des efforts nécessaires et souhaitables pour la question de la conservation et de l'efficacité énergétique, ***comment M. le Président, voulez-vous que nous poursuivions de tels objectifs, conjointement avec tous les Québécois, si notre parc immobilier n'est pas adéquat?***

Des efforts devront être déployés par les gouvernements en place afin de permettre un rattrapage dans le parc immobilier et par la suite, répondre aux critères minimums quant à la construction d'infrastructures résidentielles adéquates.

Nous croyons également que des actions supplémentaires doivent être réalisées par Hydro-Québec afin d'actualiser ses infrastructures en milieu autochtone. Nous croyons que les communautés aux prises avec des réseaux énergétiques autonomes devraient faire l'objet de démarches particulières et ciblées afin de minimiser les effets négatifs de ces réseaux. Afin de contrer l'augmentation des gaz à effets de serre et ainsi répondre aux objectifs du Protocole de Kyoto, nous favorisons, à titre d'exemple, le couplage entre la production d'énergie éolienne et l'utilisation de centrale au mazout afin de diminuer les coûts et les impacts négatifs de l'utilisation du mazout sur l'environnement.

Nous croyons que l'utilisation de l'énergie doit se faire selon une approche durable. La réduction à la source par l'instauration de programmes à long terme d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique nous semble être une approche à privilégier et à laquelle les Premières Nations désirent participer.

Comme bien des groupes d'intérêts l'ont mentionné dans le débat actuel, nous croyons également qu'une énergie non produite ou non consommée n'engendre aucune pollution. Bien sûr, nous avons besoin d'un certain niveau d'énergie pour nos besoins quotidiens. Nous devons encourager la vérification de toutes les possibilités de conservation et d'efficacité énergétiques avant de penser à développer davantage des projets énergétiques qui ont généralement un minimum d'impacts négatifs.

Développements énergétiques

Énergie renouvelable

L'utilisation des formes d'énergie renouvelables, vertes et propres est la première voie à envisager pour les futurs développements chez les Premières Nations. On pense, entre autres, à l'énergie éolienne, l'énergie solaire (passive, active, photovoltaïque) et l'utilisation de la géothermie.

Sur la question du développement éolien, plusieurs de nos communautés s'intéressent à cette filière énergétique. Des études de potentiel et d'opportunités d'affaires sont en cours dans plusieurs territoires autochtones au Québec. Nous encourageons les démarches des communautés à développer des projets énergétiques qui engendrent le moins possible d'impacts négatifs pour les territoires et leurs utilisateurs. Cependant, il nous faut demeurer vigilant quant aux impacts du développement massif de cette filière et des infrastructures nécessaires à son exploitation dans les milieux naturels, non touchés par divers développements. Ces impacts ne peuvent être considérés comme nuls.

La question du développement de petites installations hydroélectriques dans les territoires des Premières Nations demeure une solution dans des cas très précis. Certaines communautés ont fait le choix de développer cette avenue pour répondre à des besoins utilitaires et/ou économiques. Nous croyons que ces projets font l'objet d'évaluation particulière et sérieuse par les communautés concernées. Cependant, nous recommandons que l'évaluation des choix des sites se fasse avec une consultation valide auprès de la Première Nation concernée et en priorité sur des rivières déjà harnachées. Nous favorisons fortement la poursuite de la préservation des rivières non touchées par aucuns projets hydroélectriques et autres développements pour la poursuite des activités traditionnelles et le partage de leur utilisation avec les Québécois et ce dans un contexte de respect de notre statut de premiers occupants par tous les utilisateurs.

Les projets hydroélectriques ont des impacts très importants sur l'environnement, particulièrement sur les milieux récepteurs ainsi que sur leurs populations. La plupart des futurs projets sont prévus dans des territoires nordiques où les Premières Nations vivent toujours.

Notre compréhension du débat actuel nous fait croire que le gouvernement du Québec désire, avec l'aide d'Hydro-Québec, développer davantage des projets énergétiques pour l'exportation et répondre par le fait même aux besoins des citoyens de l'Amérique du Nord. Il est également clair pour nous que ces projets s'inscrivent dans une démarche commerciale intéressante pour le Québec. Cependant, cette approche gouvernementale de vouloir développer encore plus l'hydroélectricité ne doit pas venir hypothéquer davantage nos territoires traditionnels et nos populations.

Nous désirons aussi, comme beaucoup de Québécois, préserver des rivières intactes, nous voulons nous aussi aspirer à préserver notre culture qui est fortement lié à ces rivières et nous voulons également travailler dans un concept de développement durable à la protection de nos territoires.

Énergie thermique et mégaprojets hydroélectriques

À défaut de d'autres options, le développement énergétique par la voie thermique (centrales aux gaz naturels) et les mégaprojets hydroélectriques demeurent les deux autres options possibles.

Contrairement à plusieurs intervenants du milieu environnemental, nous préconisons la filière thermique avant celle des mégaprojets hydroélectriques.

Notre compréhension des impacts cumulatifs négatifs de chacune des filières, fait pencher la balance pour l'utilisation de la filière thermique.

Il est vrai que l'exploitation d'une centrale thermique peut être négative lorsque nous regardons seulement la question des gaz à effets de serres, mais l'amélioration des technologies de cette industrie nous font croire que cette filière trouvera le moyen de minimiser les impacts sur l'environnement.

Énergie nucléaire

Pour nous, la question du développement de l'énergie nucléaire demeure une option non envisageable, qui va à l'encontre de la volonté de la Première Nation concernée. À l'heure actuelle, il n'y a pas de solutions pour la question des déchets nucléaires et les risques que comporte cette industrie sont trop importants pour favoriser sa promotion. Nous profitons de l'occasion pour indiquer aux membres de cette commission que nous appuyons les Innu de la Basse Côte-Nord qui ne veulent pas être associés d'aucunes façons à des projets privés d'entreposage de déchets nucléaires sur leur territoire traditionnel.

Nous vous rappelons également que le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki vient de déposer un mémoire dans le cadre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec contre la réfection des installations de Gentilly II. Nous en profitons pour réitérer la position officielle de cette Première Nation à l'effet qu'elle prône la fermeture de cette centrale.

Enfin, seule une meilleure planification et une véritable gestion intégrée des ressources énergétiques au Québec peuvent permettre de bien gérer la question énergétique. Cette planification et cette gestion ne peuvent se faire sans la pleine participation des Premières Nations du Québec.

Relation de Gouvernement à Gouvernement

« Je suis convaincu que nous saurons, tous ensemble, mettre nos efforts en commun pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie qui fera du développement énergétique québécois, encore une fois, une grande source de fierté collective », a conclu le ministre Hamad qui a profité de l'occasion pour inviter l'ensemble des Québécois à prendre part à l'élaboration de la stratégie énergétique. *Source : Communiqué de presse annonçant la Commission parlementaire sur la sécurité et l'avenir énergétiques, 17 novembre 2004.*

Depuis les dernières années, nous travaillons étroitement avec votre gouvernement afin d'améliorer nos relations politiques. Divers efforts des deux côtés ont été faits. Des irritants se sont réglés mais d'autres problèmes subsistent.

Des collaborations exceptionnelles se sont réalisées entre des Québécois et les membres de nos communautés.

Nous continuons à développer des démarches de collaboration avec les groupes sociaux, économiques et environnementaux du Québec.

L'APNQL et le gouvernement du Québec ont mis en place le Conseil conjoint des Élus, où nous échangeons entre élus des Premières Nations et Québécois des solutions concrètes afin de régler des litiges entre nos gouvernements respectifs.

Souvent, nous sommes venus vous rencontrer ici même dans ce salon afin d'exprimer nos positions et nos réflexions. Dans plusieurs autres forums et depuis plusieurs années, nous avons défendu nos droits et fait valoir nos points de vues. **Nous avons souvent été écoutés mais avons rarement été compris.**

Nous croyons toujours que la pleine reconnaissance des droits des Premières Nations est imminente. Nous croyons également que les gouvernements doivent maintenant faire la promotion du rôle incontournable des Premières Nations dans le développement du Québec. La reconnaissance du concept et l'application des relations de Gouvernement à Gouvernement continue de demeurer la solution que nous défendons.

Dans cette optique, nous sommes toujours convaincus que les décisions concernant le développement énergétique doivent se faire en collaboration entre les Premières Nations et le gouvernement du Québec. Il existe d'ailleurs une obligation légale des gouvernements d'inclure les Autochtones dans leur processus de décision sur l'élaboration de projets ayant un impact plus ou moins important sur l'exercice de leurs droits ancestraux ou issus de traité.

Les articles 25 et 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* ont reconnu et confirmé les droits existants - ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada. Tous les droits qui n'ont pas été éteints bénéficient donc d'une protection constitutionnelle et toute violation d'un droit ancestral ou issus de traité nécessite une justification selon un test élaboré par la Cour suprême du Canada dans les affaires Sparrow et Badger. L'obligation constitutionnelle de consulter les peuples autochtones est alors apparue comme l'un des critères de justification du test élaboré dans ces arrêts.

La reconnaissance et la confirmation des droits ancestraux, prévues dans la Constitution a pour corollaire le principe de l'honneur de la Couronne, auquel il faut donner une interprétation généreuse. En effet, l'affirmation de la souveraineté a fait naître l'obligation de traiter les peuples autochtones de façon équitable et honorable, et de les protéger contre l'exploitation. L'obligation du gouvernement de consulter et d'accommoder les peuples autochtones découle de ce principe.

Nous avons toujours cru qu'ils ont toujours eu l'obligation de nous consulter et de nous accommoder, que nous droits soient confirmés ou pas par les tribunaux ou les traités et aujourd'hui cette croyance a été confirmée. La Cour suprême du Canada, dans les affaires *Haida Nation* et *Taku River*, a dernièrement conclu à l'unanimité que les gouvernements fédéral et provinciaux ont aussi cette obligation de consulter les peuples autochtones et de prendre en considération leurs intérêts avant de lancer des projets dans les territoires faisant l'objet de revendications

Cette obligation permet de protéger les intérêts autochtones et constitue même un aspect essentiel du processus honorable de conciliation imposé par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Les droits ancestraux des peuples autochtones comprennent le titre aborigène qui reconnaît aux Autochtones le droit de faire usage et d'occuper leurs terres en exclusivité. Les politiques gouvernementales inspirées du droit constitutionnel reconnaissent également l'accès à des revendications territoriales et à une forme d'autonomie gouvernementale. Cependant, cette autonomie ne sera possible et concrètement réalisable que lorsque nous aurons accès à un plein partenariat pour la gestion de nos territoires, de ses ressources et que nous pourrons en faire usage durablement.

Tout développement sur les territoires ancestraux doit se faire dans le respect des droits et du mode de vie des Premières Nations.

Tout développement sur les territoires ancestraux doit tout d'abord recevoir l'approbation de la Première Nation concernée.

Cette situation juridique et politique est encore peu connue des Québécois. Nous recommandons fortement à la commission d'en faire le constat. **Nous en profitons pour faire le message aux Québécois que nous ne sommes pas nécessairement contre le développement dans son ensemble. Par contre, nos positions politiques et juridiques doivent dicter nos relations de Gouvernement à Gouvernement.**

Plusieurs intervenants du Québec souhaitent une réévaluation de la réglementation concernant la production d'énergie et la façon que les décisions sont prises. Pour notre part, nous sommes solidaires avec ces différents acteurs qui désirent une meilleure démocratisation de la prise de décision.

Par contre, les décisions politiques sur les projets énergétiques qui touchent les Premières Nations doivent découler de réelles relations respectueuses, de Gouvernement à Gouvernement.

Le gouvernement du Québec doit reconnaître concrètement et par-delà ses déclarations de principe, l'ensemble des besoins, revendications, droits et autres, des Premières Nations. Les très nombreux mémoires déposés par les organismes des Premières Nations lors de multiples consultations existent mais sont lamentablement méconnus et non retenus pour l'ébauche des nouvelles politiques. Une prise en compte de ces documents permettrait d'optimiser significativement les nombreuses consultations ainsi que les nouvelles politiques.

Conclusion

Nos démarches s'inscrivent actuellement dans une approche de collaboration avec votre gouvernement. Nous croyons que le développement des territoires autochtones devrait se réaliser de façon à respecter davantage les principes de développement durable des Premières Nations.

Qui sait, dans un jour très prochain, allons-nous développer des projets énergétiques indépendamment de vos politiques? Serait-ce la voie de l'avenir?

Enfin, nous voulons de nouveau réitérer notre position :

- **Notre apport historique aux développements énergétiques du Québec est une réalité qui doit être comprise, respectée et acceptée par les Québécois.**
- **Nous soutenons les démarches actuelles qui visent à contrer le gaspillage d'énergie et à promouvoir les programmes d'efficacité énergétique sous toutes ses formes.**
- **Nous voulons participer aux développements de l'énergie propre.**
- **Tout développement sur les territoires ancestraux doit se faire dans le respect des droits et du mode de vie des Premières Nations.**
- **Tout développement sur les territoires ancestraux doit tout d'abord recevoir l'approbation de la Première Nation concernée.**
- **Nous devons être reconnus comme partenaires à part entière par les Québécois.**
- **Afin de faire respecter et de protéger nos droits ancestraux et notre mode de vie traditionnel, nous croyons que nous sommes parfaitement légitimés de participer activement aux développements énergétique futurs du Québec afin d'éviter tout atteinte non justifiée à nos droits ancestraux.**